



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **2 mai 2016**

Délibération n° 2016-1168

commission principale : **développement solidaire et action sociale**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Groupement de coopération sanitaire plate-forme système d'information de santé Rhône-Alpes (GCS SISRA) - Adhésion au dispositif - Contribution 2016**

service : **Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de la santé et du développement social**

Rapporteur : Madame la Conseillère David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 12 avril 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 4 mai 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charriot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Boudot, Boumertit (pouvoir à Mme Picard), Fenech (pouvoir à M. Guillard), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Mme Geoffroy (pouvoir à M. Gomez), M. Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 2 mai 2016**Délibération n° 2016-1168**

commission principale : développement solidaire et action sociale

objet : **Groupement de coopération sanitaire plate-forme système d'information de santé Rhône-Alpes (GCS SISRA) - Adhésion au dispositif - Contribution 2016**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de la santé et du développement social

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 avril 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Groupement de coopération sanitaire plate-forme système d'information de santé Rhône-Alpes (GCS SISRA) a pour objet de réunir les différents acteurs du secteur sanitaire et médico-social à l'échelle de la région. Il porte plusieurs projets informatiques visant le développement de la dématérialisation, le partage d'informations entre professionnels et l'information sur l'offre sanitaire et médico-sociale.

Le GCS SISRA est en lien avec plusieurs directions de la direction générale déléguée en charge du développement solidaire et de l'habitat pour le développement de projets en santé.

Tout particulièrement, au long de l'année 2015, a été développé l'outil Trajectoire Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).

Ce logiciel, développé par le GSC en lien avec les Hospices civils de Lyon et avec le soutien de l'Agence régionale de santé (ARS), propose via Internet, de manière gratuite et sécurisée, aux particuliers, aux médecins libéraux et aux professionnels du secteur médico-social une aide à l'orientation personnalisée en structure d'hébergement pour personnes âgées. Cet outil d'envergure nationale est déjà déployé, en Rhône-Alpes, sur le territoire de la Drôme, et devrait l'être prochainement en Isère, dans l'Ardèche et dans la Loire.

Ce portail permet aux usagers et leur famille de saisir directement en ligne leurs demandes d'admission auprès d'établissements recensés au sein d'un annuaire comportant pour chacun la localisation géographique, les tarifs, les types d'hébergement, les prestations hôtelières, les prises en charge médicale, etc. Cette demande est ensuite adressée automatiquement au médecin traitant ainsi qu'aux établissements choisis lors de la demande.

L'intérêt de cet outil est multiple : une meilleure appréhension des besoins en places d'hébergement sur le territoire, une optimisation de la gestion des listes d'attente, une clarification de l'offre et des disponibilités pour les usagers et une fluidification des parcours entre les différents acteurs (ARS, Métropole, usagers, médecins, établissements).

1° - Signature de la convention de partenariat avec le GCS SISRA

Au titre de ce partenariat, il est donc proposé de conclure avec le GCS SISRA une convention d'une durée de 5 ans fixant les modalités selon lesquelles la collectivité pourra :

- participer à la gouvernance de tout projet développé par le groupement en lien avec la Métropole,
- participer aux travaux du GCS SISRA par une représentation au sein du comité des utilisateurs et la présence d'un représentant à l'assemblée générale en tant qu'observateur,
- bénéficier des services d'ores et déjà développés par le groupement.

2° - Adhésion à la convention régionale de partage d'objectifs pour le développement et le déploiement des systèmes d'information de santé

Par ailleurs, la maîtrise d'œuvre stratégique des projets liés au système d'information (SI) de santé régional est assurée au sein d'un comité de pilotage animé par l'Agence régionale de santé Rhône-Alpes (ARS-Rhône-Alpes).

La gouvernance stratégique des projets et leur mise en œuvre est prévue dans la convention de partage d'objectifs pour le développement et le déploiement des systèmes d'information de santé. Cette convention associe l'ARS-Rhône-Alpes, les unions régionales de professionnels de santé, le Conseil régional et les Conseils départementaux de la Drôme et de l'Isère. La mise en œuvre opérationnelle des projets, sur la base des orientations définies par le comité de pilotage, est assurée par le GCS SISRA en tant que maître d'ouvrage délégué.

Eu égard aux enjeux liés aux projets développés, il est nécessaire que la Métropole participe aux travaux du comité de pilotage SI-Santé, et adhère donc à la convention de partage d'objectifs selon les modalités prévues dans la convention de partenariat entre le GCS SISRA et la Métropole. Le montant de l'adhésion est ainsi déterminé annuellement par le comité de pilotage (COFIL) SI Santé et a été fixé, pour l'année 2016, à 15 000 €.

Dans l'attente de la refonte de cette convention pour tenir compte des modifications liées au nouveau découpage régional, l'ARS a proposé à la Métropole de parapher un document annexe, lui permettant d'adhérer dès à présent aux objectifs de la convention et de participer aux travaux du comité de pilotage ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - la convention de partenariat avec le Groupement de coopération sanitaire plate-forme système d'information de santé Rhône-Alpes (GCS SISRA),

b) - l'annexe à la convention régionale de partage d'objectifs pour le développement et le déploiement de systèmes d'information de santé,

c) - le versement, pour l'année 2016, de la contribution résultant de l'adhésion au GCS SISRA, d'un montant de 15 000 €.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention et ladite annexe.

3° - La dépense de fonctionnement sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - pour un montant de 15 000 € - opération n° 0P28O2303A - compte 6281 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 4 mai 2016.